



Communauté du Christ

LA MISSION DU CHRIST, NOTRE MISSION

Actions officielles de la Conférence Mondiale de 2016

Lettre de Conseil sur les Dirigeants de l'Église mondiale

Le 5 juin 2016, les conseils, les quorums, les ordres, réunions de masse, et les caucus ont indiqué qu'ils ont pris en considération les appels dans la lettre de Conseil sur les Dirigeants de l'Église mondiale et qu'ils ont tous été approuvés avec des larges majorités.

Les appels ont considérés individuellement, et chacun des appels a été approuvé par les délégués dans l'assemblée.

Décisions sur les sujets G-1, G-3, et G-4

Le 5 juin 2016, La présidence a pris les décisions suivantes.

Décision concernant la Résolution G-4, "Considérations Culturelles et questions de moralité de la prêtrise"

La Résolution G-4, "Considérations Culturelles et questions de moralité de la prêtrise" qui se trouve dans le livret *Législation* en Anglais et en Espagnol commençant à la page 18 et en Français commençant à la page 17, demande que l'application de sanctions administratives spécifiées dans les règlements de l'Église Mondiale sur les questions de moralité de la prêtrise soit déterminée au cas par cas en consultation avec la Première Présidence. Malheureusement, la Première Présidence doit statuer cette résolution irrecevable pour les raisons suivantes :

RCM 1192, « Mises sous silence ministérielles et appels, » approuvé en 1986, fournit des directives sur les raisons (justifications) et les procédures de mise sous silence des membres de la prêtrise. Cette résolution spécifie les responsabilités et les droits des personnes concernées et le processus d'appel pour s'assurer que ces droits sont protégés. RCM 1192 précise qu'elle "... elle doit régir toutes les futures procédures de mise sous silence." La Résolution G-4 propose une approche de mise sous silence des membres de la prêtrise qui est clairement incompatible avec la RCM 1192 sans de modification ni d'annulation.

1. G-4 est également en conflit avec les statuts de la Communauté du Christ, qui dit "aucun corps législatif ne peut légitimement se charger des fonctions administratives ou judiciaires" (statuts de la Communauté du Christ, Article III, Section 6 b). La Première Présidence et les autres officiers de l'Église mondiale, comme les membres du Conseil des Douze apôtres, ont la responsabilité d'établir et de mettre en œuvre des procédures et des politiques administratives de l'église. G-4 cherche à enlever des responsabilités administratives des officiers de l'Église mondiale et les mettre ailleurs
2. Un aspect important des procédures pour supprimer l'autorité de la prêtrise est un processus d'appel impliquant une série d'officiers administratifs de l'église et, le cas

échéant, le Haut Conseil permanent. G-4 propose que les officiers de l'église locale, tels que les pasteurs, consulteront la Première Présidence et ensuite décident s'il faut supprimer l'autorité de la prêtrise. Étant donné faire appel à une décision auprès de la Première Présidence est potentiellement une des dernières étapes du processus d'appel, le fait que les pasteurs consultent avec la Présidence au sujet de la suppression d'autorité de la prêtrise pourrait aller à l'encontre de l'intégrité du processus d'appel.

Pour ces raisons la Première Présidence a le regret de statuer G4 irrecevable

Décision concernant la Résolution G-1 and G-3

Les Résolutions G-1 and G-3 qui se trouvent dans le livret *Législation* en Anglais et en Espagnol commençant à la page 17 et en Français commençant à la page 16.

Ces deux résolutions demandent à la Première Présidence de réviser les documents se rapportant aux questions de moralité de la prêtrise ainsi que les règlements et les procédures pour enlever l'autorité de prêtrise.

Cependant elles ne demandent pas de changements. Elles demandent simplement d'examiner des changements possibles. Ces résolutions soutiennent également le rôle des officiers de l'Eglise mondiale en déterminant des manuels administratifs de l'église.

La Résolution G-3 est très similaire dans son approche pour G-1. La Première Présidence pense qu'elles ne devraient pas être séparées. Il existe un principe parlementaire que « la même ou essentiellement la même question ne peut pas être [proposée]... au cours de la même session » d'une assemblée (*Robert's Rules of Order Newly Revised*, page 88). La Conférence mondiale comprend de nombreuses réunions, mais n'est qu'une session parlementaire consacrée à un seul ordre du jour.

Par conséquent, la présidence décide que bien qu'elle soit rejetée par l'assemblée, G-1 gardera l'intention de G-3 avec elle. C'est pourquoi G-3 n'est pas considérée séparément. Alors que G-1 est envisagée, il sera en ordre de proposer des amendements si certains termes dans G-3 expriment mieux la volonté de la Conférence.

Discours concernant la considération des Paroles de Conseil

Le 6 juin 2016, Le Président Veazey a fait le discours suivant à la Conférence concernant le processus à utiliser en considérant les paroles de conseil de l'église:

Au fil des années, les délégués de la Conférence mondiale ont considéré les documents inspirés apportés à l'église par le prophète -président. Considérer les paroles de conseil fait partie de notre discernement de la volonté de Dieu pour l'avenir. Au fil des années, nous avons utilisé différentes façons de considérer les documents inspirés.

En 1873, le premier document inspiré considéré par une Conférence générale était la Doctrine et Alliances Section 117. Depuis 1873, divers ajouts au processus d'approbation ont eu lieu. Au fil du temps, les documents ont été fournis aux caucus, aux conseils, aux réunions de masse, aux ordres et quorums pour examen avant d'être examiné par la Conférence.

Pour la plupart de notre histoire, le processus de vote a été fait sur l'ensemble du document. La prise en compte des paroles de conseil, paragraphe par paragraphe,

est une innovation relativement récente qui a commencé au cours des 50 dernières années.

La présidence a reçu des questions de personnes se demandant pourquoi voter paragraphe par paragraphe, puis à nouveau, voter pour le document dans son ensemble.

Par exemple, qu'est-ce que cela signifierait si un paragraphe a été rejeté, mais l'ensemble du document a été approuvé ?

Après discussion et réflexion dans la prière, la présidence estime que la pratique historique du vote sur le document dans son ensemble est la façon la plus appropriée de procéder. Grâce à cette compréhension, le vote paragraphe par paragraphe vote est inutile.

La Présidence estime que la Conférence a certainement besoin de l'occasion pour discuter de chaque paragraphe d'une manière clairement définie. Nous croyons aussi que quand il vient au vote, il devrait y avoir un seul vote sur le document dans son intégralité.

La meilleure méthode pour faciliter la considération des paroles de conseil est l'utilisation du dispositif de vote parlementaire, « Considération en Seriatim » (considérer par paragraphe) qui scelle le processus de discussion de chaque paragraphe, alors que seul le document dans son ensemble bénéficie du vote de la conférence.

Paroles de Conseil du Président Stephen M. Veazey, en date du 5 avril 2016

Le 6 juin 2016, les conseils, les quorums, les ordres, réunions de masse, et les caucus ont présenté leurs rapports sur les paroles de conseil et ont indiqué que tous avaient été approuvés avec des larges majorités. L'assemblée des délégués a examiné de façon officielle, et on a voté, et la motion a approuvé "que les paroles de conseil du Président Stephen M. Veazey en date du 5 avril 2016, soient approuvées comme la direction inspirée pour l'église et que la Conférence autorise leur inclusion dans Doctrine et Alliances."

Officiers du Conseil des douze

Le 7 juin 2016, le Conseil des douze Apôtres ont approuvé à l'unanimité Linda L. Booth comme présidente du Conseil des Douze et Barbara L. Carter comme secrétaire du Conseil des douze.

Affectations du Conseil des douze Apôtres

Mareva M. Arnaud Tchong

Champ de mission Pacifique et Asie de l'est

Centre de Mission de l'Australie

Centre de Mission de la Polynésie française

Centre de Mission des Iles du Pacifique

Centre de Mission de l'Asie de l'est

Présidente du Centre de Mission de l'Asie de l'est

Linda L. Booth

Champ de mission South Central États-Unis
Centre de Mission Ark-La-Tex États-Unis
Centre de Mission de Costal Bend États-Unis
Centre de Mission du coeur du Texas États-Unis
Centre de Mission du centre sud des États-Unis
Centre de Mission de l'Oklahoma États-Unis
Centre de Mission de Rio Grande États-Unis
Présidente du Conseil des douze Apôtres
Directrice des communications

Barbara L. Carter

Champ de mission Southeast USA
Centre de Mission de l'Alabama-Northwest Floride États-Unis
Centre de Mission de Bountiful États-Unis
Centre de Mission de Brush Creek États-Unis
Centre de Mission de Floride États-Unis
Centre de Mission du Golfe États-Unis
Centre de Mission du Kentucky et de l'Indiana États-Unis
Centre de Mission du centre sud des États-Unis
Centre de Mission du sud-est des États-Unis
Centre de Mission de l'ouest de l'Ohio États-Unis
Secrétaire du Conseil des douze Apôtres
Officier Eucuménique et interconfessionnel
Open Table
Spectacular et Forum International de la Jeunesse

Bunda C. Chibwe

Champ de mission de l'Afrique
Centre de Mission de l'Afrique centrale est
Centre de Mission de la Côte d'Ivoire
Centre de Mission du Kenya
Centre de Mission du Liberia et de la Sierra Leone
Centre de Mission du Malawi
Centre de Mission du Nigeria
Centre de Mission du sud central de l'Afrique
Centre de Mission de l'Afrique centrale ouest

Janné C. Grover

Champ de mission du centre États-Unis
Centre de Mission du Centre États-Unis
Centre de Mission du Centre du Missouri États-Unis
Centre de Mission du Far West États-Unis
Centre de Mission de Gateway États-Unis
Centre de Mission de Midlands États-Unis
Chef d'équipe Formation du disciple et de la prêtrise

Ronald D. Harmon Jr.

Champ de mission de l'ouest des États-Unis
Centre de Mission de l'Arizona États-Unis
Centre de Mission du nord-ouest du Pacifique États-Unis
Centre de Mission Pacific Southwest International
Centre de Mission des Rocheuses États-Unis
Centre de Mission de Sierra Pacifique États-Unis
Chef d'équipe des Apôtres des États-Unis
Mener les congrégations dans la mission
Président du Centre de Mission Pacific Southwest International

Richard C.N. James

Champ de mission de l'Eurasie
Centre de Mission des Iles britanniques
Centre de Mission de l'Europe de l'ouest
Centre de Mission de l'Eurasie
Chef d'équipe des Apôtres Multi-nations

Robin K. Linkhart

Champ de mission du centre nord États-Unis
Centre de Mission de Cedar Valley-Nauvoo États-Unis
Centre de Mission de Chicago États-Unis
Centre de Mission de Headwaters États-Unis
Centre de Mission de l'ouest continental États-Unis
Centre de Mission de Lamoni Heartland États-Unis
Centre de Mission de Prairie Bluffs États-Unis
Ministère des chercheurs de l'héritage de la restauration

Rick W. Maupin

Champ de mission du centre sud / sud est de l'Asie et Champ de mission des Caraïbes
Centre de Mission des caraïbes
Centre de Mission de la République dominicaine
Centre de Mission du Népal
Centre de Mission du centre sud de l'Asie
Centre de Mission du sud-est de l'Asie
Initiatives de mission Abolir la pauvreté, faire cesser les souffrances
Président du Centre de Mission des Caraïbes
Président du Centre de Mission du centre sud de l'Asie

Lachlan E. Mackay

Champ de mission nord-est des États-Unis
Centre de Mission de Chesapeake Bay États-Unis
Centre de Mission de l'Est des Grands lacs États-Unis
Centre de Mission du Michigan États-Unis
Centre de Mission des états Mid-Atlantic États-Unis
Centre de Mission de la Nouvelle-Angleterre États-Unis

Directeur des sites historiques
 Chef d'équipe des ministères Church History and Sacred Story

Carlos Enrique Mejia

Champ de mission d'Amérique centrale et du sud
 Centre de Mission d'Amérique centrale
 Centre de Mission du Brésil
 Centre de Mission du cone sud de l'Amérique du sud
 Centre de Mission du nord-ouest de l'Amérique du sud

Arthur E. Smith

Champ de mission du Canada, d'Haïti et du Mexique
 Centre de Mission de l'Est du Canada
 Centre de Mission de l'Ouest du Canada
 Centre de Mission d'Haïti Grand Nord
 Centre de Mission d'Haïti Grand Sud
 Centre de Mission du Mexique et du Texas États-Unis
 Ministère des peuples indigènes

Projections Budgétaires de mission mondiale

Le 7 juin 2016, la Conférence a approuvé les projections budgétaires suivantes, qui couvrent la période entre-Conférence de l'année fiscale 2018 (1er juillet 2017–30 juin 2018) jusqu'à l'année fiscale 2020 (1er juillet 2019–30 juin 2020).

Projections Budgétaires de mission mondiale :

Année Fiscale 2018	\$17,97 millions
Année Fiscale 2019	\$18,51 millions
Année Fiscale 2020	\$19,07 millions

RCM 1306 Le processus budgétaire et d'audit de mission de l'Église mondiale (Adopté le 7 juin 2016)

Attendu que, RCM 1289 autorise le Conseil des Finances de l'Église mondiale a approuver le budget annuel de mission de l'Église mondiale ; et

Attendu que, une partie essentielle d'un processus d'approbation responsable du budget est que le groupe qui approuve le budget ait aussi l'autorité d'étudier et d'approuver le rapport d'audit pour la période comptable juste avant le budget considéré ; et

Attendu que, depuis 1918, la pratique de l'Église est que la Première Présidence nomme un « auditeur des auditeurs » (RCM 787), dont l'audit est présenté et approuvé par la Conférence mondiale ; et

Attendu que, la Conférence mondiale se réunit seulement une fois tous les trois ans, ce qui signifie que le rapport des auditeurs ne peut pas être approuvé dans un délai convenable, permettant le développement budgétaire et son approbation ; et

Attendu que, la Conférence mondiale de 1994 autorise la Présidence de l'Évêché à fusionner les fonds pour soutenir la mission par la création d'une Fondation d'intendance ; et

Attendu que, la Présidence de l'Évêché a déterminé que les revenus du budget de mission de l'Église mondiale générés par les fonds de la Fondation d'intendance devraient être rendus disponibles au budget comme allocation annuelle, sans passer par la Fondation d'intendance, les comités de contrôle (Comité exécutif, et Comité des fonds de soutien à la mission), et les processus administratifs liés ; et

Attendu que, en 2010, l'entité corporative de la Présidence, de la Présidence de l'Évêché et du Conseil des Douze Apôtres, en consultation avec le Conseil des Finances de l'Église mondiale, a dissous la Fondation d'intendance en accord avec les règles de fonctionnement de la Fondation d'intendance ; et

Attendu que, le système de vote électronique rend difficile l'élection de personnes au Conseil des Finances de l'Église mondiale en groupe de 15 ; qu'il soit donc maintenant

Résolu que, REM 1289 est abrogée dans son entièreté, et remplacée par la résolution suivante :

Le processus budgétaire et d'audit de l'Église mondiale

1. La Conférence mondiale met en place un Conseil des Finances de l'Église mondiale, qui a comme responsabilité d'étudier et d'approuver chaque année l'audit de l'Église mondiale, d'approuver les budgets annuels de mission de l'Église mondiale, et de faire des recommandations à la Conférence mondiale quant aux affectations exceptionnelles. Lors de chaque Conférence mondiale, le Conseil doit présenter les projections des budgets annuels pour la période entre les deux Conférences. Ces projections doivent être basées sur les meilleures estimations des revenus et des dépenses potentiels de l'Église, mais elles ne doivent pas empêcher le Conseil des Finances de l'Église mondiale de développer et d'approuver les budgets annuels de mission de l'Église mondiale si les circonstances changent et les niveaux de revenus varient. La Conférence mondiale doit discuter de ces projections, et les commentaires recueillis doivent être pris en considérations par le Conseil des Finances de l'Église mondiale alors qu'il formule et donne son accord final pour ces budgets annuels.
2. La Conférence mondiale peut établir les paramètres à suivre par le Conseil des Finances de l'Église mondiale pour développer et approuver les budgets de l'Église mondiale.
3. Le Conseil des Finances de l'Église mondiale doit être présidé par la Première Présidence, et doit être composé d'un maximum de soixante (60) personnes, comme suit :
 - La Première Présidence (3)
 - Le Conseil des Douze (12)
 - La Présidence de l'Évêché (3)
 - Les évêques élus par l'Ordre des évêques (9)
 - Le Président du Quorum des Grands Prêtres (1)
 - Le Président doyen des Soixante-Dix (1)
 - Le président des évangélistes (1)

Trente (30) membres élus par la Conférence mondiale pour représenter l'Église dans son ensemble, chacun de ces 30 membres étant élu pour un mandat de six ans, l'échelonnement des termes étant tel que quinze (15) membres sont élus à chaque Conférence mondiale.

4. La Première Présidence est autorisée à nommer les membres du Conseil lorsque des postes deviennent vacants entre les Conférences mondiales.
5. Les membres élus du Conseil des finances de l'Église mondiale doivent être des membres de l'Église en règle, et ne peuvent pas servir plus de douze (12) années consécutives dans le Conseil.
6. Les fonds pour couvrir les frais de déplacement des membres du Conseil des Finances de l'Église mondiale doivent être fournis par le budget de mission de l'Église mondiale.
7. Les candidatures des membres du Conseil des Finances de l'Église mondiale qui doivent être élus par la Conférence mondiale doivent être posées par la Première Présidence, en consultation avec la Présidence de l'Évêché. Ces candidats doivent être proposés dans trois groupes de cinq postes. En plus de ces candidats, chaque Conférence mondiale doit fournir d'autres candidatures qui doivent être faites par l'assemblée suffisamment en avance de l'élection, pour permettre que des informations biographiques des candidats soient rendues disponibles à la Conférence mondiale avant l'élection. Les délégués de l'assemblée qui présentent une candidature doivent indiquer le groupe pour lequel la candidature du candidat est présentée. Si plus de 15 candidats sont présentés par l'assemblée, la Première Présidence peut ajuster ce processus afin d'accommoder les nominations, tout en permettant l'utilisation du système de vote électronique pour le processus d'élection. Lors du processus de candidature, l'attention doit se porter sur une représentation équitable, en incluant les facteurs tels que la vocation, le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'expérience de leadership dans l'Église, et la juridiction de l'Église. Les cinq candidatures qui reçoivent le plus de votes dans chacun des trois groupes sont déclarées élues.
8. Une équipe est nommée par la Première Présidence et fournit la préparation préliminaire du budget. Le comité est composé d'employés de l'Église mondiale responsables de la planification, des finances et des ministères de champ de l'Église mondiale.
9. L'audit et le budget annuels doivent être rendus disponibles sur le site internet de l'Église. Un rapport annuel sur l'audit et le budget doit être publié dans le Herald, et un rapport résumé doit être fait à chaque Conférence mondiale.

Décision sur le délai précédent

Le 7 juin 2016, la présidence a pris la décision suivante:

Chaque fois qu'une résolution demande un délai avant d'être considéré, et surtout si cette résolution modifie quelque chose qui a été précédemment adopté par la Conférence mondiale, il y a une exigence de délai. (RCM 1290 : tous les sujets doivent être soumis 120 jours avant la Conférence mondiale.)

Lorsque le délai est requis, l'Assemblée n'est pas autorisée à proposer des amendements qui sont en dehors du cadre du délai. Cela signifie qu'un délégué ne peut pas offrir un amendement qui profite d'une légère modification proposée afin d'offrir un changement plus large.

La résolution que l'Assemblée cherche à changer RCM 1289 en présentant quatre changements spécifiques à cette résolution.

Par conséquent, les amendements à la résolution qui ne se rapportent pas à ces changements spécifiques dans RCM 1289 seraient hors de la portée du délai précédent et ne serait pas dans l'ordre.

S'il vous plaît garder cela à l'esprit si vous envisagez des amendements à cette résolution. La portée de l'avis est entre ce qui existe maintenant et ce qui est proposé si la résolution est adoptée. Rien de plus large que cela est à l'ordre par voie de modification.

Présidents des Soixante-dix

Les appels de Tanoh Assoi, Carlos A. de Carvalho, et de John F. Glaser comme présidents des Soixante-dix et membres du Conseil des Présidents des Soixante-dix ont été réexaminés dans une réunion collective du Quorum des Soixante-dix et approuvés par le Conseil des Présidents des Soixante-dix, le Conseil des Douze Apôtres, et la Première Présidence.

Le 8 juin 2016, la Conférence a approuvé chaque appel.

Conseillers du Président du Quorum des Grands Prêtres

Le 8 juin 2016, la Conférence a approuvé les appels de Urbain M.P. Mbenga et de Kathryn Olson Sharp comme conseillers du Président du Quorum des Grands Prêtres.

Conseil des Administrateurs de l'Université de Graceland

Le 8 juin 2016, les personnes suivantes ont été élues au Conseil des Administrateurs de l'Université de Graceland:

Mandat de deux ans, débutant en 2016 and terminant en 2018

Heather A. Donofrio.

Mandat de six ans, débutant en 2016 and terminant en 2022

Nancy Tanner Edwards

Samuel G. Smalldon

Michelle M. Waite

Questions de moralité (Prêtrise)

Le 9 juin 2016, la résolution suivante comme amendée par substitution a été référée à la Première Présidence :

Attendu que, l'intention de la résolution G-I est de développer encore plus un dialogue sincère et important pour les membres et la prêtrise au sujet de la moralité des modes de vies et activités d'une part, et des valeurs soulignées dans D&A 164:6 a-b; il est donc

Résolu que, la Première Présidence explore des options et des opportunités d'un dialogue sincère et important pour les membres et la prêtrise sur la manière dont les activités, les modes de vie, et les choix des personnes, des familles et des congrégations, peuvent s'aligner plus fidèlement sur les valeurs et la morale soulignées dans les principes permanents et dans D&A164:6 a-b. Ces discussions doivent en soi incarner ces valeurs tandis que nous encourageons chacun et nous-mêmes à vivre une vie digne de Sion et une prêtrise de tous les croyants. Il est également

Résolu que, la Première Présidence crée ces directives, options et opportunités pour un dialogue important et respectueux accessible aux dirigeants de congrégations et de centres de mission au plus tard le 7 juin 2018.

Membres du Conseil des Finances de l'Eglise mondiale

Le 9 juin 2016, les personnes suivantes ont été élues au Conseil des Finances de l'Eglise mondiale, pour un mandat de six ans prenant fin le 30 juin 2022:

Debora Ester Ulloa Castellon
Julie R. Crittenden
Tamatoa I. Mariteragi
Samuel G. Smalldon
Iniobong (Ini) N. Edet

Michael G. Giardina
Evan A. Jenkins
Joel A. Trinkle
Dan S. Whittemore
Dean T. Wight

Gilbert B. Alberti
Amy M. Hoerchler
James M. Newcom
Emma G. Pitt
Charles W. Petz

Comité consultatif du séminaire de la Communauté du Christ

Le 9 juin 2016, les personnes suivantes ont été approuvées en tant que membres du Comité consultatif du séminaire de la Communauté du Christ :

Llewellyn A. (Lew) Shepherdson, pour reprendre un mandat qui se terminera en 2019.
Brittany A. Longsdorf, pour un mandat de 6 ans qui se terminera en 2022.

WCR 1307 Révision des statuts de la Communauté du Christ (Adoptée le 9 juin 2016)

Attendu que, le besoin d'expérimentation en matière d'organisation du champ existe de temps à autres en raison d'opportunités inhabituelles de mission ou de besoins administratifs ou financiers ; et

Attendu que, L'Eglise mondiale a fait face au besoin de réduire son budget et donc son personnel de champ, et

Attendu que, certaines provisions des statuts de la Communauté du Christ n'offrent pas assez de flexibilité pour permettre d'expérimenter de nouveaux modèles ministériels et administratifs du champ, il est donc

Résolu que, la Conférence mondiale approuve la clause ci-dessous à rajouter dans les statuts de la Communauté du Christ de 2016 à 2019 ; et il est aussi

Résolu que, l'adoption de cette clause requiert le même nombre de jours de notification (60) et un vote des deux tiers ($\frac{2}{3}$) de la Conférence mondiale comme s'il s'agissait d'un amendement de ces statuts.

Clause

Au cours de la prochaine période inter-conférence, l'organisation du champ, qui comprend l'utilisation de divers modèles de direction, peut être ajustée pour offrir la flexibilité de s'accommoder à des opportunités de mission changeantes, des besoins administratifs et financiers, ou d'autres situations uniques à travers l'Eglise. La Première Présidence, en consultation avec le Conseil de direction de l'Eglise mondiale, a l'autorité d'ajuster temporairement l'organisation du champ, dont les divers modèles de direction, pour permettre l'essai de nouvelles méthodes de soutien ministériels et d'œuvre missionnaire. Lorsque les ajustements sont approuvés, les sections des statuts de la Communauté du Christ qui restreignent ces ajustements temporaires sont considérées suspendues.

Attributions des Présidents des Soixante-Dix

Tanoh Assoi, Quorum 1

Champ de mission de l'Afrique et de Haïti (Apôtres : Bunda C. Chibwe, Afrique, et Arthur E. Smith, Haïti)

Amson Mallick, Quorum 2

Champ de mission du Centre sud et du sud-est de l'Asie (Apôtre : Rick W. Maupin)

Larry M. McGuire, Quorum 3 et secrétaire, Conseil des Présidents des Soixante-Dix

Champ de mission de l'Ouest des Etats-Unis et attribution spéciale en tant que Président du Centre de Mission de l'Arizona, Etats-Unis (Apôtre : Ronald D. Harmon Jr.)

Keith E. McMillian, Quorum 4

Champ de mission du Centre sud des Etats-Unis et champ de mission du sud-est des Etats-Unis (Apôtres : Linda L. Booth et Barbara L. Carter)

Karin F. Peter, Quorum 5

Centre de mission du Centre nord des Etats-Unis et assistance spéciale au Centre de Mission du Nord-Ouest du Pacifique, Etats-Unis (Apôtres : Robin Linkhart et Ronald D. Harmon Jr.)

John S. Wight, Président sénior des Soixante-Dix et du Quorum 6

Champ de mission du Centre des Etats-Unis et champ de mission du Nord-Est des Etats-Unis (Apôtres : Janné C. Grover et Lachlan E. Mackay)

Carlos A. de Carvalho, Quorum 7

Champ de mission d'Amérique centrale et du sud et attribution spéciale en tant que Président du Centre de Mission du Brésil (Apôtre : Carlos E. Mejia)

John F. Glaser, Quorum 8

Champ de mission des Caraïbes, du Mexique /Texas Mission Field, et champ de mission du Canada (Apôtres : Rick W. Maupin, Caraïbes ; Arthur E. Smith, Mexique/Texas et Canada)

Adam R. Wade, Quorum 9

Champ de mission du Pacifique et champ de mission de l'Asie de l'est (Apôtre : Mareva Arnaud Tchong)

Larry M. McGuire, Quorum 10

Champ de mission de l'Eurasie (Apôtre : Richard C.N. James)

RCM 1308 Délai pour déposer les sujets à traiter (Adoptée le 10 juin 2016)

Attendu que, suffisamment de temps pour étudier, discuter, et examiner dans la prière les affaires de la Conférence mondiale est essentiel pour être un peuple prophétique et prendre des décisions bien éclairées ; et

Attendu que, le délai actuel pour déposer les sujets pour la Conférence mondiale (120 jours avant la conférence) est encore trop court pour laisser suffisamment de temps pour la traduction, la discussion et la réflexion dans la prière par les délégués ; il est donc

Résolu que, RCM 1290 soit modifiée dans le deuxième paragraphe résolu en remplaçant les mots « cent vingt » (120) jours par « un an » afin de lire « Résolu, que pour la législation à venir devant la Conférence mondiale, ce type de législation doit être soumis à la Première Présidence au plus tard un an avant l'ouverture de chaque Conférence mondiale. »

RCM 1309 Soutenir les peuples autochtones (Adoptée le 10 juin 2016)

Attendu que, les peuples autochtones sont distincts des autres secteurs de la société et sujets à une domination injuste ; et

Attendu que, les peuples autochtones sont composés de communautés, de nations et de peuples qui vivent sur des terres depuis des générations et y vivaient avant même que les colons « découvrent » ces terres et se les approprient ; et

Attendu que, les peuples autochtones, en tant que secteurs de la société non dominants, sont déterminés à préserver, développer et transmettre leur identité ethnique aux générations futures, assurant la continuité de leur existence en tant que peuples vivant en harmonie avec leurs modèles culturels, leurs institutions sociales et leurs systèmes de justice ; et

Attendu que, la Communauté du Christ affirme la Valeur de toutes les personnes et affirme que les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples et l'ont toujours été ; et

Attendu que, la Communauté du Christ affirme aussi que les peuples autochtones contribuent à la diversité et à la richesse des civilisations et des cultures, par conséquent à l'héritage commun de l'humanité ; et

Attendu que, nous en tant qu'église, affirmons que les doctrines, les politiques et les pratiques qui promeuvent la supériorité d'individus ou de peuples en se basant sur l'origine nationale ou raciale, sur les différences religieuses, ethniques ou culturelles, sont racistes, scientifiquement fausses, légalement non valables, moralement condamnables et socialement injustes ; et

Attendu que, des lois, des politiques et des pratiques sanctionnées par ce que certains appellent la « Doctrine de la découverte » ont permis la conquête et la domination des peuples autochtones en commettant un génocide, en prenant leurs biens et en commettant d'autres injustices déshumanisantes toujours omniprésentes aujourd'hui ; et

Attendu que, nos Initiatives de Mission, dans Luc 4:18-19, appellent l'église "à renvoyer libres les opprimés";

Résolu que, la Conférence Mondiale de 2016 renonce officiellement à la Doctrine et découverte et demande à la Première Présidence de faire une déclaration qui sera publiée dans les publications officielles de l'église, y compris sur le site internet de l'église ; et

Résolu que, la Conférence Mondiale demande à la Première Présidence, si nécessaire, d'exhorter les gouvernements du monde à s'assurer que leurs politiques, leurs règles et leurs lois qui affectent les peuples autochtones respectent les conventions internationales, y compris la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail ; et

Résolu que, la Première Présidence crée un groupe de travail qui se concentrera sur les problèmes de justice pour les peuples autochtones dans le monde et cela sera une priorité majeure pour l'Equipe de droits de l'homme de l'Eglise Mondiale pour les années 2016 à 2019 ; et

Résolu que, la Première Présidence soit encouragée à contribuer à des actions œcuméniques et interreligieuses pour la défense des peuples autochtones dans divers pays sur la base des principes de cette résolution ; et

Résolu que, les mesures prises par la Première Présidence soient prises en consultation avec les représentants du/des groupe(s) autochtone(s) qui sont soutenus par l'activité de défense spécifique ; et

Résolu que, les membres de la Communauté du Christ recherchent des opportunités pour plus d'éducation sur la base des principes de cette résolution et participent à des opportunités de défense avec des groupes autochtones.

RCM 1310 Publication des résolutions de la Conférence mondiale (Adoptée le 10 juin 2016)

Attendu que, pour des raisons financières, le livre Règles et Résolutions n'a pas été publié depuis 2000 et que Résolutions de la Conférence Mondiale n'a pas été publié après les Conférences Mondiales de 2004, 2005, 2007, 2010 et 2013 ; et

Attendu que, plusieurs centaines de résolutions de la Conférence Mondiale sont obsolètes ou ont été abrogées ou suspendues par actions de Conférences ultérieures; et

Attendu que, les Conférences Mondiales de 1934, 1936, 1952 et 1970 ont autorisé des ajustements majeures dans Résolutions de la Conférence Mondiale en enlevant les résolutions qui n'étaient plus en vigueur ; et

Attendu que cela coûte cher de réimprimer Résolutions de la Conférence Mondiale tous les 10 ans et imprimer des suppléments après chaque Conférence Mondiale, et

Attendu que, de nombreuses résolutions existantes dans Résolutions de la Conférence Mondiale contiennent un langage obsolète (par ex. des références à des juridictions anciennes de l'Eglise, utilisation de l'ancien nom légal de l'Eglise –Eglise Réorganisée de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours – et autres termes associés ainsi que des descriptions de processus et de procédures qui ne sont plus utilisés dans l'Eglise) ; et

Attendu que, poursuivre l'impression de Résolutions de la Conférence Mondiale dans son format actuel n'est pas utile car souvent les personnes lisant ce livre trouvent des RCM qui ne sont plus en vigueur, donnant une fausse impression de la politique et des procédures de l'Eglise Mondiale ; il est donc

Résolu que, il est demandé à la Première Présidence de maintenir une liste de toutes les actions des Conférences Mondiales avec des copies mises aux archives de l'Eglise pour l'utilisation des historiens et chercheurs ; et il est également

Résolu que, la Conférence Mondiale demande à la Première Présidence de faire une sélection des RCM actuellement en vigueur pour la gouvernance de l'Eglise et la prise de décision de politique et que cette sélection soit actualisée après chaque Conférence Mondiale : et il est également

Résolu que, la Première Présidence est autorisée à actualiser le langage des résolutions actuellement en vigueur dans l'Eglise; et il est également

Résolu que, la Conférence Mondiale demande à la Première Présidence de publier ces RCM en vigueur sur la page internet de l'Eglise en anglais, espagnol et français dès qu'elles sont disponibles.

RCM 1311 Palestine et Israël (Adoptée le 10 juin 2016)

Résolu que, la Communauté du Christ déclare spécifiquement sa croyance en l'amour de Dieu pour les Musulmans et les Juifs, et nous dénonçons toute islamophobie et antisémitisme; et il est également

Résolu que, la Communauté du Christ se joint à d'autres mouvements de paix chrétiens, juifs, musulmans, œcuméniques et séculier pour appeler à la paix en Israël et en Palestine. Nous, en compagnie d'autres Chrétiens, appelons au droit d'exister pour l'Etat d'Israël avec des frontières sûres ; à la cessation de l'occupation militaire israélienne et des colonies illégales en Cisjordanie; et à la reconnaissance de l'Etat de Palestine (conformément à la Résolution de 1947 de l'Assemblée Générale de l'ONU 181/II, la Résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU et la Résolution de 1988 de l'Assemblée Générale de l'ONU 43/177).

Dates pour la Conférence mondiale de 2019

Le 10 juin 2016, la Conférence a approuvé les dates du 6 au 13 avril 2019 pour la prochaine Conférence mondiale. Ces dates incluent la date anniversaire de la création de l'Église et évite la semaine de Pâques.

RCM 1312 Opposition aux pratiques de prêts abusifs (Adoptée le 10 juin 2016)

Attendu que, la Bible Hébraïque évoque à plusieurs reprises l'immoralité de l'usure extrême, par exemple Néhémie s'exclame et dit « Abandonnons ce qu'ils nous doivent! » (Néhémie 5:10); et

Attendu que, Genèse 7:23 (Version Inspirée) « Et l'Éternel appela son peuple Sion, car ils étaient unis dans le cœur et dans l'esprit et vivaient dans la droiture; et il n'y avait aucun pauvres parmi eux »; et

Attendu que, Doctrine et Alliances 163:4a dit, « Dieu le Créateur Éternel pleure pour les pauvres, les déplacés, les maltraités et les malades du monde à cause de leurs souffrances inutiles. Ces conditions ne sont pas la volonté de Dieu... » ; et

Attendu que, Doctrine et Alliances 164:6a dit, « ...Dieu, le créateur de tout, s'intéresse plus que tout aux comportements et aux relations qui soutiennent la valeur et les dons de toutes les personnes, et qui protègent les plus vulnérables »; et

Attendu que, les pratiques de prêts abusifs sont en plein développement partout dans le monde; et

Attendu que, chaque année les prêts abusifs piègent un nombre sidérant de personnes dans l'endettement en faisant des prêts à court terme avec des taux d'intérêts exorbitants à trois chiffres, entraînant les foyers vers la pauvreté permanente ; il est donc

Résolu que, la Communauté du Christ condamne les pratiques de prêts abusifs comme des actes immoraux et les considère une menace car elles attirent les personnes vulnérables et les familles vers le piège de l'endettement qui les mène souvent vers la pauvreté; et il est également

Résolu que, la Communauté du Christ s'associe à d'autres groupes de foi et associations communautaires pour plaider pour une réforme des prêts à court terme aux taux d'intérêt exorbitants (comme prêts sur titre ou avance sur le salaire) au niveau national et régional partout dans le monde; et il est également

Résolu que, la Communauté du Christ travaille avec d'autres groupes de foi, organisations à but non lucratif et institutions financières pour créer de nouvelles options pour que les personnes et les familles puissent avoir accès à des petits prêts abordables pour des dépenses urgentes justifiables et pour développer des formations pour aider ces personnes à gérer de manière efficace leurs finances; et il est également

Résolu que, les membres et amis de la Communauté du Christ sont encouragés à utiliser leur temps, leurs talents et leurs trésors pour créer et soutenir des ressources pour des petits prêts aux taux d'intérêt et aux conditions abordables et à reconnaître cette œuvre comme une œuvre qui poursuit la mission de Jésus-Christ; et il est également

Résolu que, la Première Présidence recueille des témoignages de réussite de toute l'Eglise Mondiale pour les partager périodiquement dans le Héraut et autres médias de l'Eglise pour créer des modèles économiques moraux à suivre et pour aider les membres et amis à reconnaître les bénédictions du ministère pour les personnes les plus vulnérables financièrement; et il est également

Résolu que, la direction de la Communauté du Christ trouve des moyens d'assimiler ces témoignages de réussite en un modèle pouvant être reproduit par les congrégations et les communautés partout dans le monde lorsque cela est approprié.

RCM 1313 Sous-titrages (Adoptée le 10 juin 2016)

Attendu que, il y a des membres, des amis et personnes en quête spirituelle de la Communauté du Christ sont sourds ou malentendants; et dont la capacité de recevoir et partager le ministère, ainsi que leur sentiment d'être membre de cette communauté, sont diminués par le manque de sous-titrages pour les ressources vidéos.

Attendu que, il existe de nombreux produits et services permettant des sous-titrages rapides et précis ; certains sont bon marché et faciles à utiliser par les personnes aux compétences techniques limitées. Donc, dans l'esprit de nos principes permanents de la valeur de toutes les personnes et de l'unité dans la diversité ; il est

Résolu que, la Première Présidence étudie l'utilisation de sous-titrages pour toutes les vidéos de l'Eglise en anglais, espagnol et français avec pour but de sous-titrer toutes les vidéos officielles de l'Eglise et la requête que la Première Présidence fasse une étude de coût et de mise en œuvre dès que possible ; il est également

Résolu que, un appel soit lancé à tous les bénévoles aux talents, compétences et expériences pour contribuer à ce ministère de transcrire et sous-titrer les vidéos de l'Eglise.

RCM 1314 La mission et la dîme (Adoptée le 11 juin 2016)

La résolution suivante a été adoptée pendant la Conférence mondiale en utilisant le nouveau processus de consentement commun.

La Communauté du Christ est d'accord que la « dîme est une pratique spirituelle qui montre la volonté d'offrir toutes les dimensions de la vie de chacun à Dieu » (Doctrine et Alliances 165:2d).

Par conséquent, nous proposons, alors que ces mots trouvent leur expression dans l'Eglise, que les affirmations suivantes nous guident :

L'intendance est la réponse d'une vie entière à la Grâce de Dieu et au ministère de Jésus-Christ.

Une manière d'exprimer l'intendance est à travers la pratique spirituelle de la dîme.

Bien que la dîme signifie littéralement un dixième, donner généreusement selon sa véritable capacité est l'esprit de la dîme.

Offrir son temps, ses talents, ses richesses et son témoignage soutient les ministères de l'Eglise au niveau local et mondial pour poursuivre la mission de Jésus-Christ.

Tous les disciples sont appelés à vivre en tant qu'intendants fidèles qui contribuent à la dîme.

De plus, nous proposons que la Première Présidence et la Présidence de l'Evêché apportent des ressources pour soutenir la prêtrise et les dirigeants afin de développer des disciples qui comprennent que la dîme régulière fait partie des six principes de la Réponse Généreuse du Disciple.

Approbation des dirigeants de l'Eglise mondiale

Le 11 juin 2016, les dirigeants suivants ont été approuvés.

Première Présidence

Stephen M. Veazey, K. Scott Murphy, Stassi D. Cramm

Présidence de l'Evêché

Stassi D. Cramm, Steven E. Graffeo, Michele K. McGrath

Conseil des douze Apôtres

Linda L. Booth, president

Barbara L. Carter, secretary

Mareva M. Arnaud Tchong

Bunda C. Chibwe

Janné C. Grover

Ronald D. Harmon Jr.

Richard C.N. James

Robin K. Linkhart

Lachlan E. Mackay

Rick W. Maupin

Carlos Enrique Mejia

Arthur E. Smith

Présidents des Soixantes-Dix

John S. Wight, Président sénior

Tanoh Assoi

Carlos A. de Carvalho

John F. Glaser

Larry R. McGuire

Keith E. McMillan

Amson Mallick

Karin F. Peter

Adam R. Wade

Présidente des Evangélistes

Jane M. Gardner

Président du Quorum des Grands-Prêtres

David N. Anderson

Secrétaire de l'Eglise mondiale

Susan D. Sloan

Approbation des conseils, des quorums, et des ordres

Le 11 juin 2016, la Présidence a lu la déclaration suivante à la Conférence concernant la pratique de longue date qui consiste à demander à la Conférence de voter pour approuver les quorums, les conseils et les ordres.

Pendant de nombreuses années, nous avons présenté une résolution lors de la dernière session législative de chaque Conférence mondiale qui demandait de voter pour approuver tous les quorums, conseils et ordres autres que ceux que les dirigeants de l'Eglise mondiale venaient d'approuver dans les décisions précédentes.

Après mûre réflexion, la Première Présidence pense que cette action est devenue un vote qui n'a pas beaucoup de signification. Par exemple, qu'est-ce que cela signifierait si la Conférence n'approuvait pas tous les groupes en question ?

Qu'est-ce que cela signifierait si le Quorum des Grands-Prêtres ou les Quorums des Soixante-Dix, ou l'Ordre des Evangélistes n'étaient pas approuvés ? Cela ne signifierait certainement pas que ces assemblées et leurs membres seraient suspendus de leur office de prêtrise et ne pourraient plus travailler dans leur office et leur appel selon la signification habituelle de la motion pour approuver.

La Première Présidence a déterminé qu'il n'y aurait pas d'effet concret, que gardions ou que nous abandonnions la pratique d'approuver les résolutions telles que A-3 à chaque Conférence, et par conséquent, nous proposons à la Conférence mondiale d'abandonner cette pratique.

Il n'y a eu aucune objection à cette procédure, et la Présidence a décidé que des sujets similaires ne seraient plus présentés devant la Conférence mondiale pour approbation.

Déclaration sur les procès-verbaux de la Conférence mondiale

Nous souhaitons rappeler aux délégués comment les procès-verbaux de nos réunions de cette semaine vont être examinés, approuvés et gardés à des fins historiques. La Secrétaire de l'Eglise mondiale a gardé assidûment les procès-verbaux de chaque jour.

De plus, pendant toute la semaine, un comité composé de cinq personnes du Haut Conseil Permanent ont pris des notes assidûment sur nos procédures. Nous leur avons procuré chaque jour une copie du script détaillé utilisé par les Officiers qui présidaient ainsi qu'une copie de l'imprimé quotidien du Système de Communications législatives et une copie des résultats des votes.

Après la fin de la Conférence, les procès-verbaux seront examinés attentivement par cette équipe et seront mis ensuite sur le site internet de l'Eglise pour tous ceux qui souhaitent les lire ou les imprimer pour la postérité.

De plus, une copie des procès- verbaux se trouvera dans les archives de l'Eglise et une copie supplémentaire sera incorporée dans le livre contenant la transcription de nos délibérations. Ils seront évidemment aussi gardés dans les dossiers de la Première Présidence.

Nous espérons que les personnes qui auraient peur que nous perdions notre mémoire historique, réaliserons que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour être sûrs qu'aucune partie de notre mémoire institutionnelle ne se perde.